

Calendrier de vaccination de Nouvelle-Galles du Sud

Visitez le site Web de NSW Health pour consulter le calendrier de vaccination de l'État de Nouvelle-Galles du Sud à l'adresse suivante :

www.health.nsw.gov.au/immunisation/schedule

« Save the Date to Vaccinate »

Pour que les bébés soient protégés dès leur plus jeune âge et pour leur éviter d'attraper des maladies graves, il est important de faire en sorte que les vaccins soient administrés **dans le respect du calendrier de vaccination**. Pour être sûr que votre enfant soit vacciné au bon moment, utilisez l'application pour téléphone « Save the Date to Vaccinate ».



Le site Web « Save the Date to Vaccinate » propose des informations utiles, des clips vidéo et des ressources, notamment un calendrier de vaccination personnalisé que vous pouvez imprimer pour votre enfant. Consultez-les à l'adresse suivante www.immunisation.health.nsw.gov.au.



Carnet de santé personnalisé (Livret bleu)

N'oubliez pas d'apporter le Livret bleu de votre enfant à chaque rendez-vous pour que le docteur ou le personnel infirmier y inscrive ses vaccinations.

Formulaire de vaccination pour adultes

Un *formulaire de suivi des vaccinations pour adultes* est disponible sur le site www.health.nsw.gov.au/immunisation. Il vous permet d'effectuer un suivi de vos vaccinations.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Web de NSW Health

www.health.nsw.gov.au/immunisation

Site Web du Registre australien de vaccination des enfants

www.humanservices.gov.au/customer/services/medicare/australian-childhood-immunisation-register

Programme Immunise Australia du ministère de la Santé australien

www.immunise.health.gov.au

Programme de vaccination prénatale contre la coqueluche de la Nouvelle-Galles du Sud

www.health.nsw.gov.au/protectnewborns

Grossesse :

protection et vaccinations avant, pendant et après



AVANT D'ÊTRE ENCEINTE

Avant d'être enceinte, vérifiez bien que vous êtes à jour dans vos vaccins car vous transférez naturellement votre immunité à votre enfant. En effet, cela lui permet d'être protégé pendant ses premières semaines de vie avant qu'il puisse être vacciné. Certaines maladies infectieuses présentent des risques pendant la grossesse. Il vaut donc mieux se protéger avant de tomber enceinte. Une simple prise de sang vous indiquera si vous êtes protégée ou non.

La rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Si vous attrapez la rougeole, les oreillons ou la rubéole pendant votre grossesse, vous risquez de faire une fausse couche, d'accoucher prématurément ou de donner naissance à un bébé souffrant de graves malformations. Si vous n'êtes pas déjà protégée contre ces maladies, vous devez vous vacciner. Vous ne devez **pas tomber enceinte dans les 28 jours suivant la vaccination.**

La varicelle

Contractée pendant la grossesse, la varicelle peut entraîner de graves anomalies congénitales. Vous devez vous vacciner si vous n'êtes pas déjà protégée. **Vous devez éviter de tomber enceinte dans les 28 jours qui suivent votre vaccination.**



PENDANT LA GROSSESSE

L'hépatite B

Toutes les femmes enceintes procèdent systématiquement à un test de dépistage de l'hépatite B car cette maladie peut être transmise au bébé pendant l'accouchement. Si vous êtes atteinte de cette maladie, vous devrez consulter un spécialiste et votre bébé devra suivre un traitement d'immunoglobuline et recevoir le vaccin contre l'hépatite B immédiatement après sa naissance. Sans ce traitement, il risque de développer une hépatite B chronique pouvant entraîner chez lui de graves problèmes de santé comme des dommages au foie ou un cancer hépatique.

La coqueluche

Le meilleur moment pour se vacciner contre la coqueluche est lors du troisième trimestre de la grossesse (de préférence à 28 semaines), et ce à chaque grossesse. Vu que vous transmettez les anticorps à votre bébé dans l'utérus, vous et votre enfant serez ainsi protégés dans un premier temps. La vaccination contre la coqueluche pendant la grossesse est sûre, aussi bien pour la mère que pour l'enfant à naître.

Vous devez demander à votre conjoint, aux grands-parents de votre enfant et aux adultes proches qui prendront soin de lui de se faire vacciner au moins deux semaines avant sa naissance s'ils n'ont pas été vaccinés contre la coqueluche au cours des 10 dernières années.

La grippe

Attraper la grippe pendant une grossesse peut être grave car cela augmente les risques d'accouchement prématuré ou que le bébé soit d'un faible poids à la naissance. La vaccination contre la grippe pendant une grossesse est sûre et efficace et elle est fortement recommandée à toutes les femmes enceintes. Le vaccin est d'ailleurs gratuit pour elles. De plus, il protège votre bébé lorsqu'il est dans l'utérus et pendant les six premiers mois de vie.

APRÈS LA NAISSANCE DE VOTRE BÉBÉ

Immédiatement après la naissance de votre enfant, vous pouvez recevoir vos vaccins de routine en toute sécurité, même si vous allaitez. Il est conseillé de vous faire vacciner contre la coqueluche avant de quitter l'hôpital si vous n'avez pas été vaccinée contre cette maladie au cours du troisième trimestre de grossesse.

Il est recommandé que votre bébé reçoive son premier vaccin, celui contre l'hépatite B, juste après sa naissance et les vaccinations suivantes à l'âge de 6-8 semaines.

Les enfants nés de mères atteintes de l'hépatite B doivent faire une prise de sang 3 mois après avoir reçu toutes les injections du vaccin contre cette maladie afin de s'assurer qu'ils sont bien protégés. Votre médecin ou vous-même recevrez peut-être une lettre de rappel de la part de NSW Health.

Il est important que vous soyez à jour dans vos vaccins car vous transférez naturellement votre immunité à votre enfant.